

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE N°2022-174**

OBJET : Réglementation de Stationnement zone bleue – Rue Maurice Petsche, rue Notre Dame D'Aquilon, rue de Fontloubé, rue des Champs Elysées

Le Maire de GUILLESTRE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L2213-2 et L2212-1,
Vu le Code de la Route et ses articles R417-10, R417-6, R417-3, R411-8 et R411-25,
Vu l'Arrêté du 12 décembre 2018 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu l'Arrêté municipal du 29 juin 2005 « Zone bleue » abrogé,
Vu l'Arrêté municipal du 16 novembre 2016 « Zone bleue », abrogé.

Considérant le stationnement prolongé de certains véhicules excédant l'usage normal du domaine public sur les places de stationnement du centre-ville,

Considérant la nécessité de réglementer en journée le stationnement dans le centre-ville, pour une meilleure accessibilité aux commerces de proximité.

A R R E T E

Article 1 : Sont abrogées, toutes dispositions concernant le stationnement dans les voies définies aux articles ci-après, antérieures et contraires à celles du présent arrêté.

Article 2 : Sur toutes les places Rue Maurice Petsche et rue Notre Dame d'Aquilon, sur deux places rue de Fontloubé et sur deux places rue des Champs Elysées, le stationnement des véhicules sera réglementé et contrôlé par disque type « Zone Bleue ». La période de stationnement sera limitée **de 0 à 30 minutes**, tous les jours, **de 09h00 à 19h00**, hors dimanche et jours fériés.

Article 3 : La signalisation réglementaire nécessaire (marquage au sol bleu et panneaux indiquant la réglementation par disque pour un stationnement limité à 30 mn maximum) est apposée.

Article 4 : Les contrevenants aux dispositions précitées s'exposent à une amende de 2^{ème} classe (35 €).

Article 5 : Monsieur Le Maire, le Commandant de Brigade de la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète à Briançon,
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Guillestre,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,

Fait à GUILLESTRE,
Le 9 septembre 2022
Le Maire,
Christine PORTEVIN

